



Un nouveau bras de fer oppose depuis quelques jours le Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo (Synphot) et le gouvernement.

Pour mieux comprendre la situation, la rédaction a rencontré les deux parties, notamment le ministre Charles Kondi Agba et le président du Synphot, Prof David Dosseh. Véritable dialogue de sourd qui risque de compliquer la situation.

Les nouvelles bisbilles qui opposent les syndicalistes et le gouvernement portent sur une catégorie du personnel médical togolais communément appelée dans le secteur « COGES » (Comité de gestion des centres médico-sociaux et dispensaires). C'est une catégorie de personnes recrutées par des organisations communautaires comme des cantons et des collectivités locales (préfectures et mairies). Le système a été institué depuis janvier 1991 par un arrêté et par lequel les collectivités recrutent du personnel d'appui, voire du personnel médical (infirmiers et sages-femme) pour pallier au manque de personnel dans les infrastructures sanitaires où besoin est.

Selon le ministre Charles Kondi Agba, ils sont 2749 sur tout le territoire national et sont payés par les communautés et les collectivités locales. Ils sont à peine au Salaire minimum garanti (SMIG) et leur rémunération varie en fonction de la capacité financière de leurs employeurs qui sont en fait les collectivités locales. A en croire le ministre, il y en a même qui sont payés à 1.500 francs le mois. Oui vous avez bien lu, 1.500 francs CFA le mois. *«Les salaires sont très disparates, parfois fantaisistes: ici on paie une ménagère à 1500 francs; là on rémunère un agent d'entretien à 25 000 ou 43 000 francs»*, témoigne le membre du gouvernement.

Le problème actuel est que le ministre refuse à cette catégorie d'agents le droit aux fruits de l'accord signé l'année dernière entre le gouvernement et le Synphot, à la suite d'une série de manifestations bruyantes qui ont emporté le prédécesseur d'Agba, Komla Mally. *«Ils ne sont pas couverts par les mesures prises par le gouvernement»*, indique le Prof Agba, estimant que *«le Synphot choisit la facilité pour exiger que l'Etat se substitue aux COGES, pour payer des primes à des agents que l'Etat n'a pas recrutés et qui sont sous des contrats si divers, à des taux de rémunération si disparates»*

En face, l'on oppose aux propos du ministre que les *«COGES sont bel et bien prévus par l'accord de 2011 et que leurs primes ont été comptabilisées avant la signature de l'accord»*

*«On avait dénombré 10 600 agents et les COGES aussi en font partie»*

, a expliqué le Prof David Dosseh, Président du Synphot qui ajoute même que *«la même catégorie du personnel a bien été prise en compte par des précédents accords, notamment de 2008 à 2011»*

. D'ailleurs, on croit dur comme fer dans les établissements de soins que le fonds aurait même été débloqué par le Trésor et rendu disponible au ministère de la Santé. Ce que nie la partie adverse.

De toute façon, le bras de fer ne fait que commencer. Contrairement à ce qui était prévu, aucun préavis de grève n'a été déposé hier; mais ce n'est pas exclu qu'il le soit dans le courant de cette semaine si la situation n'évolue pas. Nous reviendrons largement sur ce dossier dans nos prochaines parutions ainsi que sur le scandale du projet BIDC qui continue de plomber le fonctionnement normal des structures sanitaires particulièrement les blocs de chirurgie sur l'ensemble du territoire nationale.

{comments on}